



**FCV-VWG**

Fédération des Communes Valaisannes  
Verband Walliser Gemeinden

Service du développement territorial  
Adrian Zumstein, Chef de Service  
Avenue du Midi 18  
1951 Sion

sdt-dre@admin.vs.ch

Monthey/Brigue, 5 février 2024

## **Modification partielle du Plan directeur cantonal**

Monsieur le Chef de service,  
Mesdames, Messieurs,

Le comité de la Fédération des communes valaisannes (FCV) a pris connaissance de la modification partielle du Plan directeur cantonal et souhaite faire part des remarques suivantes :

Le Plan directeur cantonal a été approuvé par le Conseil fédéral en deux étapes : la première le 1<sup>er</sup> mai 2019, la seconde le 27 avril 2020. Il s'agissait des étapes importantes, car elles apportaient la sécurité juridique dont les communes ont impérativement besoin pour leurs travaux d'aménagement du territoire.

Moins de trois ans plus tard, douze fiches de coordination vont être révisées. Trois autres fiches de coordination suivront en été 2024. Même si des raisons sont mentionnées pour justifier cette révision partielle (mandats de la Confédération, nouvelles dispositions légales fédérales, cantonalisation de l'aéroport de Sion, nouvelles stratégies adoptées par le Conseil d'État), nous considérons que le moment est très inopportun pour cette révision partielle. La plupart des communes valaisannes est en plein travail de révision globale des plans d'affectation. Les travaux qu'elles ont effectués jusqu'à présent (et ceux des prochains mois) se basent sur les directives supérieures actuellement en vigueur. Si des fiches de coordination sont révisées partiellement au fur et à mesure, cela complique énormément les travaux. Il est impossible d'évaluer les conséquences pour les communes. Y aura-t-il des retards supplémentaires ? Faut-il s'attendre à des dépenses supplémentaires ? Les travaux déjà effectués devront-ils être adaptés ?

Ces incertitudes freinent les activités des communes dans leur planification territoriale, ce qui doit absolument être évité en raison du calendrier déjà critique. Jusqu'à ce que les communes aient achevé leurs plans d'affectation, il convient donc de renoncer à une révision partielle. La sécurité juridique pour les communes doit être considérée comme plus importante que les raisons énumérées pour une révision partielle.



**FCV·VWG**

Fédération des Communes Valaisannes  
Verband Walliser Gemeinden

En vous priant de tenir compte de ces réflexions pour la suite de vos travaux, nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de service, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane Coppey  
Président

Eliane Ruffiner-Guntern  
Secrétaire générale